

réduire substantiellement la période de temps habituellement nécessaire pour mettre à l'essai de nouveaux produits chimiques pour mesurer leurs effets environnementaux et toxiques et pour permettre ainsi une élimination plus rapide des CFC.

Recommandation n° 8

Nous recommandons que le Gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, approuve et mette en oeuvre le Plan d'action national pour la gestion complète des produits chimiques destructeurs d'ozone.

Recommandation n° 9

Nous recommandons que les provinces se servent du Plan d'action national comme d'un guide afin d'adopter des règlements harmonisés au plus tard le 31 décembre 1992, de manière à exiger la récupération, le recyclage, la zéutilisation et la destruction des frigorigènes ainsi que la formation du personnel qui doit manipuler ces produits.

Réponse :

- Le Plan d'action national a reçu l'aval des ministres canadiens de l'environnement par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et sera publié sous peu sous la forme d'une publication du CCME. Le plan souligne que la récupération et le recyclage des CFC constitue un élément capital de l'élimination hâtive des CFC et rendra possible un effort national concerté visant à établir une infrastructure efficace de récupération et de recyclage.
- Ce plan fut mis au point par un groupe de travail fédéral-provincial créé pour faciliter l'harmonisation des règlements visant la protection de la couche d'ozone. Les délibérations de ce groupe ont mené à la conclusion que les provinces étaient les mieux placées pour régler la récupération et le recyclage des CFC et d'autres substances détruisant l'ozone.
- Aux termes du plan d'action, toutes les provinces se sont engagées à mettre sur pied des programmes de récupération et de recyclage avant la fin de 1992. Les provinces reconnaissent aussi l'importance de programmes obligatoires de récupération et de recyclage des CFC déjà en utilisation dans les efforts canadiens de protection de la couche d'ozone. En même temps, la plupart des provinces sont à mettre sur pied des programmes de formation de techniciens pour faire la promotion de la manipulation correcte des réfrigérants.

Recommandation n° 10

Nous recommandons l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'éducation visant à informer les Canadiens du rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre de la campagne visant à entraîner une élimination hâtive et efficace des produits chimiques s'attaquant à la couche d'ozone.

Réponse :

- Le Gouvernement appuie la recommandation du comité sur la nécessité d'un programme d'éducation sur cette question. Au Canada, l'utilisation des CFC et d'autres produits chimiques détruisant l'ozone se trouve à faire partie d'un grand nombre